

## PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2021-2022

ÉCOLE : **École élémentaire Patricia-Picknell**

DATE DU PROCHAIN SONDAGE : mai 2022

EN DATE DU : 2021-11-26

DATE DE RÉVISION : Septembre 2023

### MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève ou des élèves :

Nom de la direction de l'école : Wassila Yalla

Membre du personnel enseignant : Balit Taous, Mohamed Dergaoui

Membre du personnel non enseignant : Sandrine Nguepi Tsana

Nom du parent, tuteur ou tutrice :

Nom du partenaire communautaire : Laïla Bey

*Conseiller de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : Meriem Abou-Saoud*

*Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) :*

*Nom du membre de l'équipe d'éducation citoyenne et leadership culturel (si disponible) :*

*Autres (si disponible) : Lisa Clark, travailleuse sociale*

Note : La description des différentes sections du plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation se trouve en annexe de ce document. La première section regroupe les priorités de l'école en matière d'éducation, sensibilisation et communication, stratégies de prévention et enfin des stratégies d'intervention et de soutien.

## STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

*Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.*

**Priorité du Conseil : D'ici juin 2022, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques réparatrices qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.**

### Priorité 1 de l'école :

- **Promouvoir au sein de la communauté scolaire des pratiques d'équité et d'éducation inclusive.**

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<p><b>Communication des politiques et des stratégies</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les politiques du conseil se retrouvent sur le site Internet du conseil scolaire Viamonde.</li> <li>▪ Le PPIMI se retrouve sur le site Internet de l'école.</li> <li>▪ Le PPIMI sera partagé lors de la journée pédagogique du 26 novembre 2021.</li> <li>▪ Le PPIMI sera affiché au salon du personnel</li> <li>▪ Le PPIMI sera placé dans le TEAMS de l'école</li> <li>▪ Courriel ou bulletin d'information envoyé à la communauté scolaire</li> <li>▪ Affichages sur les babillards des couloirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Respect du PPIMI de l'école par toute la communauté scolaire</li> <li>▪ Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves</li> <li>▪ Observer une amélioration au niveau de l'intervention et de la dénonciation</li> <li>▪ Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation</li> <li>▪ Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire</li> </ul>	<p>Direction, Équipe de bienveillance et de sécurité de l'école</p>	<p>Novembre 2021</p>
<p><b>Stratégies de perfectionnement des membres de la communauté scolaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Formation du personnel sur la prévention de l'intimidation à la journée pédagogique du mois de novembre 2021.</li> <li>▪ Révision du guide : <a href="#">Violence au travail dans les conseils scolaires</a> : un guide de la loi, élaboré par le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences (MTFDC).</li> <li>▪ Rappel de la politique 4,32 du Conseil sur la violence au travail se trouve <a href="#">ici</a> et la directive administrative 4,32 <a href="#">ici</a></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation</li> <li>▪ Consigner les incidents. Remplir tous les formulaires de signalement multiples nécessaires.</li> <li>▪ Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit</li> </ul>	<p>Direction Équipe de bienveillance et de sécurité de l'école</p>	<p>26 novembre 2021</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Formation donnée par des organismes externes (COPA)</li> <li>▪ Formation sur les pratiques réparatrices :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Formation du personnel scolaire sur <u>les cercles de communication</u> offerte par l'équipe ESB</li> <li>○ Formation du personnel scolaire sur <u>la gestion pacifique des conflits par les pratiques réparatrices</u> offertes par l'équipe ESB</li> </ul> </li> <li>▪ Programme <a href="#">Enfants Avertis</a></li> </ul>	<p>vraisemblablement au climat scolaire »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'ensemble de la communauté scolaire comprend et fait la différence entre l'intimidation, l'agression et la taquinerie.</li> <li>▪ Tout le personnel est formé aux pratiques réparatrices.</li> <li>▪ Les cercles de communication mis en œuvre au moins 1 fois par mois.</li> </ul>	<p>Organisme COPA</p> <p>Mme Meriem Abou-saoud</p>	<p>Janvier 2022 / février 2022</p> <p>8 décembre 2021</p>
<p><b>Communication à l'intention des élèves</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Radio scolaire pour promouvoir le bien-être</li> <li>▪ Promotion des valeurs de l'école auprès des élèves.</li> <li>▪ Inclure dans la liste des lectures obligatoires des livres sur l'intimidation.</li> </ul> <p><b>Ressources disponibles pour la prévention à l'intimidation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Activités dans <a href="#">l'EAV des écoles sécuritaires et bienveillantes</a></li> <li>❖ Informer les élèves par rapport aux ressources disponibles pour les aider :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le site internet <a href="#">Bienvenue à Ophea.net   Ophea.net</a> sur la cyberintimidation et la vie saine.</li> <li>- <a href="#">Programme BRANCHÉ</a> (4-5-6e)</li> <li>- <a href="#">TACTIC</a> (3e à la 10e année)</li> <li>- <a href="#">Habilos Médias</a></li> <li>- <a href="#">Qui est Jeunesse, J'écoute? - jeunessejecoute.ca</a></li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des stratégies d'autosoins sont partagées quotidiennement</li> <li>▪ Remise de certificats aux élèves qui démontrent le respect de la valeur.</li> <li>▪ Lecture variée incluant le respect des différences et l'intimidation.</li> <li>▪ Les élèves connaissent les outils et ressources mises à leur disposition pour les aider.</li> </ul>	<p>Membres du gouvernement d'élèves</p> <p>Personnel de l'école</p> <p>Personnel enseignant</p> <p>Bibliotechnicienne</p> <p>Tout le personnel</p>	<p>- Chaque jour</p> <p>- Mensuel</p> <p>Toute l'année scolaire</p>



## STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

*Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.*

**Priorité du Conseil : D'ici juin 2022, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.**

### Priorité 1 de l'école :

- Créer un environnement positif dans la salle de classe et au sein de l'école.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<p><b>Activités pour développer les compétences sociales :</b></p> <p><u>Relations saines et climat positif</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ressources et lectures en salle de classe ou à la bibliothèque</li> <li>▪ Participation aux journées thématiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Journée Terry Fox, journée des Franco-ontariens, activités pour le mois de l'histoire des Noirs (février), activités pour la journée Viamonde Viarose (février)</li> </ul> </li> <li>▪ Activités pour développer le leadership : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil d'étudiants, comités d'école, clubs</li> </ul> </li> <li>▪ Activités thématiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Oct. – Halloween</li> <li>- Déc. - Le temps de fête</li> <li>- Janv. – février – Carnaval d'hiver</li> <li>- Mai - activité de la semaine de l'éducation</li> <li>- Juin – Célébrations</li> </ul> </li> <li>▪ Activités du service d'éducation citoyenne et de leadership culturel : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités PassArt et VisVersa (ateliers divers, Ça Clique, Viacool, etc.)</li> <li>- ÉcoÉcole</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école.</li> <li>▪ Respecter le code de conduite de l'école.</li> <li>▪ Participer aux diverses activités de bien-être et d'appartenance de l'école</li> <li>▪ Faire preuve de leadership positif dans divers contextes de la vie scolaire</li> </ul>	<p>Personnel enseignant</p> <p>Éducatrice spécialisée</p> <p>Gouvernement des élèves</p> <p>Équipe de bienveillance et de sécurité de l'école</p>	<p>Année scolaire 2021-2022</p>
<p><b>Activités de prévention à l'intimidation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participation à la semaine de la prévention de l'intimidation du 22 au 26 novembre 2021</li> <li>▪ Participation aux concours <a href="#">ARTMONIE</a> du conseil</li> <li>▪ Club scolaire faisant la promotion de l'inclusion, de la sécurité et du respect (création d'aide-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation.</li> <li>▪ Participer aux sondages portant sur le climat scolaire.</li> <li>▪ Devenir membre de l'équipe-école pour la sécurité et la</li> </ul>	<p>Le personnel de l'école</p> <p>Équipe bienveillance et sécurité de l'école</p> <p>Conseil d'élèves</p>	<p>Semaine du 22 au 26 novembre 2021</p>

<p>mémoires, d'affiches illustrant les solutions à l'intimidation, le respect, la tolérance, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme BRAVO offert par la police de Halton</li> <li>TEAMS pour les membres du personnel Viamonde : <a href="#">Les pratiques réparatrices et les cercles de communication</a></li> </ul>	<p>bienveillance : Participer aux campagnes de sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.</li> </ul>	<p>Police de Halton</p>	<p>Février 2022</p> <p>Année scolaire 2021-2022</p>
--	--	-------------------------	---

**Priorité 2 de l'école :**

- Développer la capacité des élèves à identifier leurs besoins sociaux affectifs et besoins en santé mentale, ainsi que développer les stratégies d'autosoins.**

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ateliers sur la santé mentale – gestion de l'anxiété</li> <li>Enseignement des habiletés d'autorégulation des émotions du programme des zones de régulation</li> <li>Enseignement du programme <a href="#">Enfants avertis</a> dans les salles de classe (Maternelle à la 6<sup>e</sup>)</li> <li>Développement des habiletés socioémotionnelles               <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <a href="#">L'apprentissage socioémotionnel - Personnel scolaire - Santé mentale en milieu scolaire Ontario (smho-smso.ca)</a></li> </ul> </li> </ul> <p>Les ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Programme SNAP (Maternelle à la 3<sup>e</sup>)</li> <li>&gt; <a href="#">l'EAV des écoles sécuritaires et bienveillantes</a></li> <li>&gt; Programmes offerts par OPHEA sur la cyberintimidation :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="#">Programme BRANCHÉ</a> (4-5-6e)</li> <li>- <a href="#">TACTIC</a> (3e à la 10e année)</li> <li>- <a href="#">Habilos Médias</a></li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les élèves identifient leurs besoins et connaissent des stratégies.</li> <li>Faire preuve d'autorégulation des émotions lors de situation conflictuelle</li> <li>Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité</li> <li>Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement</li> </ul>	<p>Équipe santé et bien-être</p> <p>Éducatrice spécialisée</p> <p>Enseignante du programme de santé</p> <p>Le personnel de l'école</p>	<p>Janvier 2022</p> <p>Année scolaire 2021-2022</p>

*L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation qu'à ceux qui la pratiquent. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (les relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable.*

Priorité du Conseil : D'ici juin 2022, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

**Priorité 1 de l'école :**

- **Développer et mettre en œuvre au sein de l'école les matrices de comportement.**

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Interventions cohérentes avec l'acte en utilisant les matrices :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Supervision active dans les zones de l'école où la pratique de l'intimidation pourrait être plus évidente.</li> <li>- Utilisation de l'<b>arbre décisionnel</b> en cas de comportements inappropriés.</li> <li>- Promotion des <b>matrices comportementales</b> de façon systémique à l'échelle de l'école en mettant à jour les énoncés en lien avec les mesures sanitaires (Enseignement explicite des attentes comportementales)</li> <li>- Système de renforcement positif à l'échelle de l'école</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Résultats des sondages sur la satisfaction et le climat scolaire</li> <li>▪ Les membres du personnel suivent les étapes de gestion du comportement établies par l'école (Réf. : arbre décisionnel, RAI et gestion du comportement)</li> </ul>	<p>Équipe bienveillance et sécurité de l'école</p> <p>Personnel de l'école</p>	Année scolaire 2021-2022
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mécanisme de consignation des comportements qui nuisent au climat scolaire : Registre des incidents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Consigner l'incident. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.</li> </ul>	<p>Équipe de bienveillance et sécurité de l'école</p> <p>Personnel de l'école</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Culture réparatrice à l'école par <a href="#">la pratique réparatrice</a> (<a href="#">cercles réparateurs</a>)/chemin de la paix.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Utilisation des cercles réparateurs lors de la gestion de conflits</li> </ul>	<p>Personnel de l'école</p> <p>Mme Meriem Abou-Saoud</p>	Décembre 2022

**Priorité 2 de l'école :**

- **Harmoniser au sein de l'école les pratiques de gestions de comportements inappropriés.**

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<b>Stratégies d'intervention et de soutien auprès des élèves en cas d'intimidation</b>			

<p><b>Pour les élèves ayant subi des actes d'intimidation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe d'appui sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être</li> <li>• Modélisation des comportements : réactions aux gestes d'intimidation</li> <li>• « Check-in » régulier pour s'assurer que la situation ne se reproduit pas</li> <li>• Appui du travailleur social</li> <li>• Services communautaires en santé mentale</li> <li>• Justice réparatrice (cercles) pour discuter des événements et des émotions ressenties</li> <li>• Appel à la police</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>-S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer.</li> <li>-Réaliser le poids du nombre.</li> <li>-Évaluer les risques.</li> <li>-Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation :</li> </ul> </li> <li>▪ Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement</li> </ul>	<p>Équipe de la sécurité et de la bienveillance de l'école Direction Enseignants</p>	<p>Année scolaire 2021-2022</p>
<p><b>Pour les élèves ayant été témoins d'actes d'intimidation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe d'appui sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être</li> <li>• Campagne visant les témoins du type « Upstander »</li> <li>• Justice réparatrice (cercles communautaires) pour discuter des événements et des émotions ressenties</li> <li>• Modélisation des comportements : réactions aux gestes d'intimidation</li> <li>• Appui du travailleur social</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Respect du PPIMI de l'école par toute la communauté scolaire</li> <li>▪ Participer au moyen de dénonciation</li> <li>▪ Intervenir si on est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire »</li> <li>▪ Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement</li> </ul>	<p>Équipe de la sécurité et de la bienveillance de l'école Direction Enseignants</p>	<p>Année scolaire 2021-2022</p>
<p><b>Pour les élèves ayant commis des actes d'intimidation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe d'appui sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être</li> <li>• Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes</li> <li>• Offrir des services de soutiens internes et externes (Travailleuse sociale, psychologues, santé mentale, agence communautaire)</li> <li>• Justice réparatrice pour assurer la réintégration de l'élève (cercle, geste réparateur)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école.</li> <li>▪ Respecter le code de conduite de l'école.</li> <li>▪ Cesser, modifier le comportement nuisible</li> </ul>	<p>Équipe de la sécurité et de la bienveillance de l'école Direction Enseignants</p>	<p>Année scolaire 2021-2022</p>



<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontrer le personnel qui travaille avec l'élève pour uniformiser les interventions</li> <li>• Offrir une expérience d'apprentissage sur l'intimidation (ex. : lire un livre sur l'intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats)</li> <li>• Appel à la police</li> <li>• Élaborer un plan d'intervention</li> <li>• Élaborer un plan de soutien du comportement : déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l'élève</li> <li>• Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu.</li> <li>• Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu</li> <li>• Élaborer un Plan de sécurité de l'élève en situation d'urgence, s'il y a lieu</li> <li>• Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas</li> <li>• Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire</li> </ul>			
---	--	--	--

## SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation	Outils de dénonciation (Code QR, ou autres mécanismes utilisés par l'école)
<p><b>Programme de signalisation d'incidents d'intimidation (NPP 144)</b></p> <p><u>Pour dénoncer des actes d'intimidation, l'élève est encouragé à:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aller voir un adulte de confiance.</li> <li>• Dénoncer les actes de façon anonyme en utilisant le billet de signalement ou la fiche signalétique</li> </ul> <p><u>Pour signaler des actes d'intimidation, les adultes de l'école doivent:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aviser la direction de l'école.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Billet de signalement anonyme</li> <li>▪ Appui du travailleur social et de l'éducatrice spécialisée</li> </ul>

- Faire rapport à la direction s'il apprend qu'un élève peut s'être livré à une activité pouvant mener à une suspension ou à un renvoi de l'école.
- Signaler les actes ou les comportements à la direction de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire.
- Remplir le formulaire : Rapport d'incident en lien à la sécurité dans les écoles – Partie I
- Consigner les incidents dans le registre des incidents de l'école  
Remplir le formulaire en ligne
- Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire. Suivre les exigences relatives au signalement.

[Déclaration d'incident du conseil](#)

[PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL DANS LES CONSEILS SCOLAIRES Annexe H](#)